

## Catégorie C :

### ***La CGT relance les ministres...Les premières réponses !***

Au comité technique ministériel du 27 mars 2018, M. Blondel, Directeur ministériel des ressources humaines, a une fois encore été interpellé par **la CGT** sur les carrières des agents de catégorie C, aujourd'hui au point mort, faute de promotions suffisantes dans les grades supérieurs de la catégorie C et de débouchés en catégorie B.

#### **La CGT a rappelé ses revendications :**

- 1) La révision à la hausse **des taux de promotion** aux grades supérieurs de l'ensemble des corps de catégorie C des ministères sociaux,
- 2) Des recrutements en nombre suffisant par liste d'aptitude **en catégorie B** afin que le droit à déroulement de carrière des agents soit respecté.
- 3) La mise en œuvre d'un **plan de requalification** « de C en B et de B en A », afin notamment que les C assumant de fait des tâches de la catégorie B soient enfin reconnus à leur juste niveau !
- 4) **Une demande d'audience** avec les Cabinets des ministres pour exprimer les attentes des personnels et déposer les pétitions !

**Et le sentiment largement exprimé par de nombreux collègues à travers la pétition nationale de la CGT : assez d'effectuer des tâches de la catégorie supérieure sans reconnaissance statutaire et financière !**

#### **Un début de réponse, grâce à la mobilisation des personnels !**

M.Blondel a reconnu que la revendication de **la CGT** de favoriser les carrières était légitime. Il a répondu **aux représentants CGT** en donnant les informations suivantes :

- En 2018, **146 postes** (soit 60 postes en plus par rapport à 2017) seront ouverts à la promotion d'adjoints administratifs en secrétaire administratif, à répartir entre liste d'aptitude (au choix) et examen professionnel.
- Il poursuit les négociations avec la fonction publique et le budget **afin d'obtenir une augmentation du taux de promotion pour passer d'AAP2 à AAP1** (rappelons que celui-ci vient d'être de manière inadmissible divisé par deux passant de 15% à 7,5% !

**La CGT** prend acte de ces premières réponses, toutefois **insuffisantes au regard des retards accumulés** depuis de longues années pour les promotions des agents.

Pour **la CGT**, Il faut également débloquent la situation **de l'ensemble des corps de catégorie C des ministères sociaux**, placés tous dans la même situation d'indigence !

**La mobilisation doit s'amplifier !**

**Il faut que les personnels continuent de mettre la pression en soutenant massivement la CGT ! C'est maintenant qu'il faut agir !**

**Réagissez sans tarder en signant la pétition en ligne**

<http://bit.ly/PetitionCatC>